

## Concertation Sevrans/Plaine Montceaux : réunion du 17 mars 2021

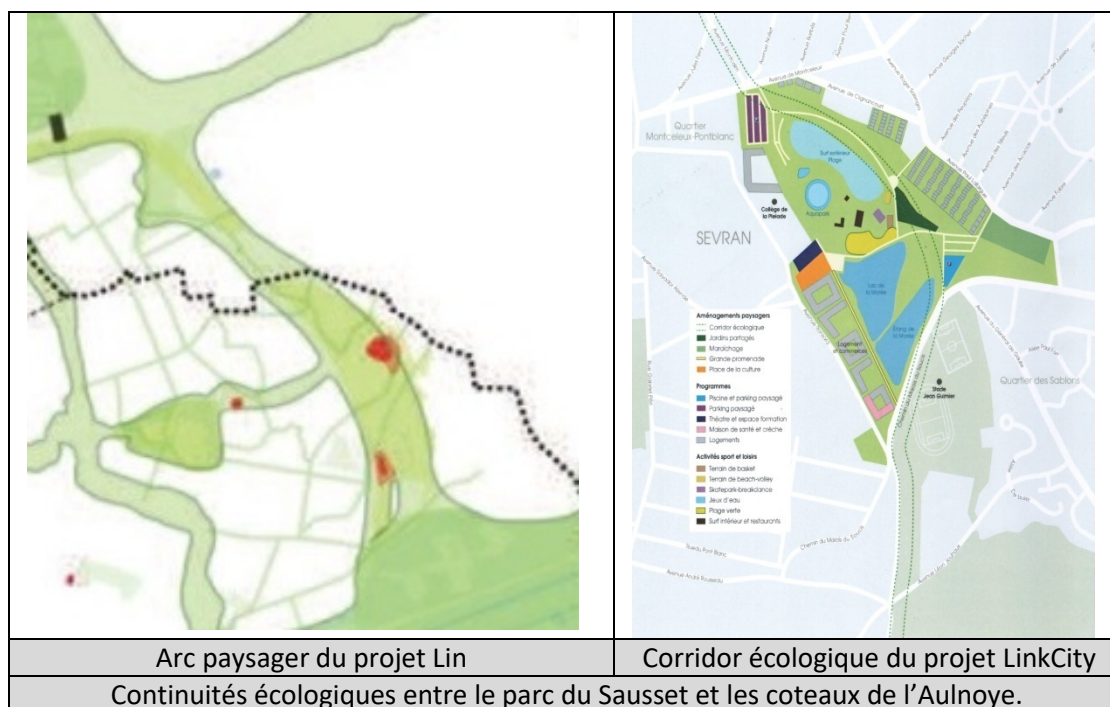
Comme pressenti à l'occasion de la réunion inaugurale, le maire de Sevrans n'est pas seul maître à bord ; Grand Paris Aménagement et Linkcity sont les « patrons » d'un projet métro-commercial, et le démontrent bien, alors que les élus locaux ont une vision qui regarde plutôt vers le cadre de vie des habitants et la résilience du territoire..

### 1. Présentation de Grand Paris Aménagement et Linkcity.

Linkcity rappelle d'abord les grands axes du projet, en prétendant faire référence aux 3 piliers du développement durable :

- Economie
- Ecologie/Environnement
- Agriculture urbaine, qui associe social et économie

Tout ça est quand bien tiré par les cheveux, et même du grand « bla-bla » tant l'économie se limite à la « Vague du Grand Paris », l'écologie se limite au corridor écologique matérialisé par un « couloir » d'à peine 20 m de large, vaguement tracé sur les documents fournis, mais plutôt éloigné de l'Arc paysager présenté dans le cadre du CDT « Est Seine-Saint-Denis » en 2014, quant à l'agriculture urbaine elle se limite à une portion congrue avec 1,5 ha en continuité de l'activité Aurore, soit même pas 5% des 32 hectares de l'espace agricole de la plaine Montceaux.



Une évaluation hydrologique sommaire est présentée pour affirmer le rôle de l'eau et des étangs. Seuls sont mentionnés l'étang de la Morée et le lac de la Morée, pour 3,5 hectares, dont les fonctions ne sont pas explicitement décrites. Il est affirmé que les eaux pluviales seraient suffisantes

pour alimenter ces masses d'eau dont le volume n'est pas annoncé. Il est précisé par contre que à raison de précipitations de l'ordre de 700 mm/an, 225 000 m<sup>3</sup> d'eau seraient ainsi récupérées chaque année pour l'alimentation des bassins.

La moyenne des précipitations sur les dernières années tend cependant plutôt vers 600 mm/an ce qui représente un volume réduit à 192 000 m<sup>3</sup> par an. Enfin comme démontré dans plusieurs études qui prennent en compte les effets du changement climatique, il y aura plus d'eau en hiver, quand on n'en a pas besoin, et moins d'eau en été, quand on en a besoin.

Nombreuses interrogations subsistent bien sûr, sans réponse apportée au cours de cette réunion :

<p>Quel volume pour le lac et l'étang de la Morée ?          Quelles superficies exactes ?          Quelle est la fonction de chacun ?</p>
<p>Quelle superficie et quel volume d'eau pour le surf extérieur ?</p>
<p>Quelle est la dynamique des transferts entre les différents bassins ?</p>
<p>Quel volume d'eau pour l'Aquapark et le surf intérieur ?</p>
<p>Le fournisseur du système de vague est-il connu ?</p>
<p>Quelle consommation d'énergie pour générer les différents types de vagues ?          Vagues « professionnelles » ?          Vagues « débutants et loisirs » ?</p>
<p>Comment fonctionne le surf intérieur ?</p>
<p>Quelle superficie imperméabilisée sur l'ensemble des 32 hectares ?</p>
<p>Quels sont les critères retenus pour les calculs d'évaporation ?</p>
<p>Quels critères sont retenus pour calculer les infiltrations dans les bassins et dans les espaces non imperméabilisés ?</p>
<p>Quel le volume et l'origine des ressources en eau prévues pour compenser évaporation et infiltration :          * Nappes phréatiques ?          * Nappe alluviale ?          * Eau potable ?</p>
<p>L'étanchéité du bassin de surf est assurée par une géomembrane, qu'en est-il des 2 bassins de la Morée ?</p>
<p>Une mise à jour de l'étude d'impact présentée dans la procédure de consultation du public de novembre 2019 sera-t-elle proposée dans le cadre de cette concertation ?</p>
<p>Il est annoncé une fréquentation de 500 000 visiteurs par an sur le site.          * Quelle typologie (Professionnels, habitants du territoire, rayonnement sur la région Ile de France) ?          * Quel tarif sera appliqué à chaque typologie et quelle ressource financière en est attendue ?          * Quelles sont les autres ressources financières pour équilibrer amortissement des investissements et charges d'exploitation ?</p>
<p>Comment seront appliquées les réglementations imposées par          * La directive 2006/7/CE du parlement européen et du conseil du 15 février 2006          * Le décret n°2019-299 du 10 avril 2019 relatif à la sécurité sanitaire des baignades artificielles</p>

Aucune indication n'est fournie dans ces premiers débats sur la viabilité économique de ce type d'installation. Il est même précisé que la « Vague du Grand Paris » sera réalisée de manière « réversible », non dans un but environnemental qui pourrait redonner une dimension agricole à ce territoire, mais pour des raisons de « prudence » économique pour un projet qui n'est de toute évidence pas « rentable » à Sevrans, parce que pas fait pour les Sevransais. Par ailleurs la concurrence

qui viendra du projet « Okahina » à Vaires-Torcy n'est pas évoquée mais correspond à une offre plus conforme aux territoires de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne ; ce projet est par ailleurs beaucoup plus soutenable d'un point de vue environnemental.

Cette instabilité d'ores et déjà reconnue, fait même un peu « tache » dans un discours qui promeut le « durable » autour des 3 piliers du « développement durable » annoncé comme guide de l'aménagement du territoire.

Le renforcement de l'activité d'Aurore n'apparaît pas de manière limpide dans les démonstrations proposées, même si compostage et entretien des espaces verts du site pourraient enrichir les activités de l'association.

## 2. CARMA.

Une expertise du projet CARMA (Coopération pour une Ambition agricole, Rurale et Métropolitaine d'Avenir) engagé sur le Triangle de Gonesse, est ensuite présentée par JY.Souben qui ne peut être présent qu'en visio-conférence.

Ce projet pour sauvegarder et développer l'agriculture urbaine en Ile de France s'intéresse aussi bien à l'agro-écologie, qu'à la formation, l'emploi et bien sûr le cycle alimentaire. Il n'est plus besoin de démontrer la richesse agronomique des terres agricoles de cette Plaine de France, et pourtant de Tremblay en France à Gonesse et au Bourget c'est l'urbanisation qui continue de stériliser nos richesses naturelles.



La plaine Montceuleux partagée schématiquement en 2 parties laisserait une superficie de quelques 2 hectares à Aurore sur la partie Sud et à des jardins partagés sur la partie Nord.

Sans rechercher l'autonomie alimentaire de ce territoire, l'exemplarité de CARMA doit être une piste vertueuse par ses aspects économiques, environnementaux, et sociaux. Schématiquement toujours la partie Sud aurait une utilité « publique », la partie Nord étant une zone commerciale avec des objectifs de rentabilité économique à débattre pour ce territoire.

CARMA promeut circuits courts et proximité pour que la richesse agronomique de cette frange Nord de Paris et de la Seine-Saint-Denis devienne un véritable facteur d'attraction de la métropole.

Ce projet doit s'inscrire de plus dans les orientations annoncées à l'occasion de la délibération du Conseil Territorial de l'EPT Paris Terres d'Envol du 7 décembre 2020, qui a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT.

Parmi les 9 grands objectifs poursuivis par le PLUi, l'objectif suivant « colle » parfaitement à l'aménagement de la Plaine Montceuleux : « Renforcer l'attractivité commerciale du territoire en assurant l'accès à une offre de services, d'équipements et de service commercial diversifiée en adéquation avec les besoins des habitants, y compris en termes de **filière agricole par le maintien des zones agricoles** principalement présentes dans le secteur Nord-Est du territoire ».

Ces objectifs qui semblent avoir été écrits pour Sevran, doivent être mis en œuvre dès à présent par la sauvegarde et la valorisation agricole des terrains Montceuleux.

Ces objectifs doivent par ailleurs être rapprochés du diagnostic peu « glorieux » d'un territoire qui, selon le Mode d'Occupation des Sols (MOS) de l'Institut Paris région, a consommé près de 80 hectares de son domaine agricole entre 2008 et 2017, soit 13% de cet espace agricole.

L'attractivité affichée dans les annonces des promoteurs est loin d'être en accord avec l'attractivité affirmée dans les objectifs du PLUi, en phase pour sa part avec les besoins des habitants et l'aménagement d'un territoire résilient.

Il a été annoncé en séance que la chaufferie de Sevrans pourrait bénéficier des ressources en biomasse du site ; quelles sont les estimations en volume de ces ressources et l'évaluation du nombre de logements qui seraient ainsi chauffés ?
--

En termes d'emplois il est nécessaire de réaliser une étude permettant de mesurer la création d'emplois dans le cadre d'activités agricoles pérennes sur la Plaine Montceau en alternative à des emplois incertains gérés par le domaine privé.
---

### 3. Thèmes de réflexions

3 grands thèmes étaient proposés à la réflexion des groupes de travail.

Les interrogations sur la « Vague du grand Paris » ont été bien sûr au centre des débats et rejoignent les commentaires précédents.

Pour le groupe des élus en particulier il y a opposition forte entre des activités nautiques douces pour les Sevransais et une vague de surf qui n'est pas pour les Sevransais.

L'impact environnemental de ce type de projet est complètement édulcoré sinon ignoré, et des réponses aux questions essentielles doivent éclairer la concertation, sous peine de la retenir uniquement comme un plaidoyer ou une chambre d'enregistrement pour la « Vague ».

Pour les thèmes « Nature en ville » et « Agriculture urbaine » il y a une large adhésion sur les items proposés avec quelques ajustements concernant :

- Une plus large part dédiée à l'agriculture urbaine et la fonction « intégration sociale » assumée par Aurore.
- la pêche pas réellement souhaité
- les ruchers pas opportuns
- l'impact négatif lié à l'installation de nouveaux parkings et l'artificialisation des sols

---

Autres demandes

Communication des documents numériques d'inventaire Faune/Flore réalisés par Confluence
---

Communication 3 à 4 jours avant les ateliers, des documents proposés au débat
---

---

Francis Redon